



Dossier médical difficile à avoir

Par **zaza1065**, le **09/04/2013** à **11:17**

bonjour,
j'ai déjà posté un message intitulé : re-passage devant un médecin expert :

je me suis rendu au rendez-vous duquel j'ai été expédié assez rapidement car je n'avais pas tous les documents, en effet l'expert me demande le compte rendu du médecin de la secu qui m'a mise en invalidité je me suis renseigné auprès de la cramif qui a été très surprise de cette demande et m'a dit qu'elle ne me fournirait pas ce document qui est sous couvert médical et que jamais on ne leur avait fait une telle demande... que faire ? les médecins expert ont-ils tous les droits ? ont-ils le droit de remettre en cause les décisions de médecin reconnu, de plus cet expert me dit que je dois avoir accès à tous dossier médical me concernant, hors le premier expert que j'ai vu en 2010, me dit que je n'ai pas à connaître ses conclusions, pourtant ses conclusions étaient en ma faveur, je ne vois pas trop comment avoir accès et transmettre tous les documents que je n'ai pas au nouvel expert qui m'a paru très imbu de sa personne...

merci pour vos réponses car je ne sais pas quoi faire
a bientôt